

ASSOCIATION DES RANDONNEURS DES PAYS D'ORANGE – A.R.P.O.

Guy SEGURET - 16 Place Silvain – B.P. 5 – 84101 ORANGE CEDEX 9

☎. 04 90 34 95 04 ou 06 08 75 06 80



Orange le 09 Septembre 2017

Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire **du 09 Septembre 2017 à la Maison des Associations d'ORANGE.**

Mot d'accueil du Président :

Le Président Guy SEGURET informe l'Assistance que le quorum est atteint avec 75 adhérents présents et 21 représentés pour cette A.G.E. La séance peut donc commencer. Il remercie Monsieur Jean-Pierre PASERO du service relations avec les Associations, c'est un grand honneur pour notre Association d'avoir sa présence, il excuse le Préfet retenu par ailleurs, et le Président du Comité Départemental Bernard FATATO qui s'est fait représenter par Fernand LE MOUELLIC. Il remercie également la presse toujours présente pour nos rencontres, et les adhérents d'être venus en grand nombre ajoutant qu'ils seraient sollicités pour donner leur avis sur les Statuts.

Le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux adhérents. C'est très bien pour notre groupe d'avoir des nouvelles adhésions c'est grâce à elles que le groupe se développe. La séance est ouverte.

Assemblée Générale Extraordinaire :

Le Président précise que, selon nos statuts en vigueur, cette saison tous les membres du Conseil d'Administration sont sortants. Nous avons donc fait appel de candidatures par 3 fois par voie électronique, et pour gérer les procurations prévues dans nos Statuts, la date butoir du 20 Août 2017 pour recevoir par écrit les candidatures a été indiquée. La liste a alors été établie et envoyée à tous les adhérents avec la convocation à l'A.G.E. et à l'A.G.O.

Si l'A.G.E. approuve les modifications demandés à l'article 5 des statuts le Conseil d'Administration repart à zéro. Donc la saison prochaine seront sortants les 4 membres les plus anciens, et les plus âgés, et ainsi de suite pendant les 3 saisons qui suivront. Les bulletins vous seront distribués, vous ne pourrez ajouter aucun nom mais vous pourrez en barrer.

Fernand LE MOUELLIC intervient et précise que la F.F.R. modifie ses statuts et l'an prochain nous devront aussi modifier ceux de notre Association.

Le Président détaille les modifications à apporter aux Statuts reprises sur l'ordre du jour de la convocation.

Article 5

- L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 5 à 15 membres élus pour quatre ans par l'Assemblée Générale Ordinaire après appel de candidatures et choisis parmi les membres actifs de l'Association, âgés d'au moins 18 ans le jour de l'élection, membres de l'Association depuis plus de six mois, à jour de sa cotisation annuelle et jouissant de ses droits civils et politiques
- Les membres élus sont renouvelables tous les quatre ans. Les membres sont rééligibles

A remplacer par :

Article 5

- L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 5 à 15 membres élus pour quatre ans par l'Assemblée Générale Ordinaire après appel de candidatures et choisis parmi les membres actifs de l'Association, âgés d'au moins 18 ans le jour de l'élection, membres de l'Association depuis plus de six mois, à jour de sa cotisation annuelle et jouissant de ses droits civils et politiques. Les membres élus sont rééligibles.
- Le Conseil d'Administration est renouvelé chaque année par quart. La première année les membres sortants sont les élus les plus anciens et les plus âgés et ainsi de suite pour les 3 années suivantes.

Article 7

Toutes les fonctions d'administration et de surveillance sont essentiellement gratuites. Toutefois, les administrateurs peuvent être indemnisés pour leurs frais réels

A remplacer par :

Article 7

Toutes les fonctions d'administration et de surveillance sont essentiellement gratuites. Toutefois, les administrateurs et les animatrices/animateurs peuvent être indemnisés pour leurs frais réels sur justificatifs.

Le Président sollicite l'accord de l'Assemblée :

- Qui est opposé : personne
- Qui s'abstient : personne

Toutes les modifications sont adoptées à l'unanimité.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est close.

La secrétaire

Le Président